DLP 21-12-82085746

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°21

4 Septembre 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

RESPECTER LES DOSES ET LES DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES AVANT RECOLTE .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Les captures devenant en général peu nombreuses, il n'est plus nécessaire de maintenir la protection dans les vergers habituellement peu attaqués (moins de 1 à 2 % de fruits atteints) .Maintenir la protection ailleurs en fonction de la date de récolte .

COCHENILLE (Pou de San José) - Traiter dès que possible les vergers où cette cochenille est présente .Utiliser un insecticide à base de méthidathion (Ultracide) = 40 g M.A./hl, oléoparathion (nombreuses spécialités) = 25 g M.A./hl, ou parathion émulsion (nombreuses spécialités) = 30 g M.A./hl .

En cas de doute, nous envoyer un échantillon pour examen .

PHYLLOXERA DU POIRIER - Après récolte, on interviendra seulement dans les vergers où des dégâts ont été observés .

MOUCHE DE L'OLIVE - Les captures demeurent faibles à nulles dans les régions non encore protégées .Surveiller toutefois les vergers habituellement très infestés de ces régions pour y intervenir si le pourcentage d'olives piquées atteint 10 % .

En cas de doute, nous envoyer un échantillon d'une vingtaine d'olives .

PSYLLE DU POIRIER - En cas de pullulation après récolte, il est inutile d'intervenir actuellement .Un avis ultérieur précisera la date du prochain traitement d'automne .

CULTURES LEGUMIERES

CHOUX-FLEURS - *NOCTUELLES* : Rappel = effectuer un 2ème traitement vers le 10 Septembre .

PUCERONS CENDRES : surveiller les pullulations - Utiliser de préférence : pyrimicarbe 37,5 g M.A./hl + mouillant, phosalone 60 g M.A./hl + mouillant .

POIREAUX - *TEIGNE* : continuer la protection, respecter les délais avant récolte .

CAROTTES - *OIDIUM* : surveiller le développement de la maladie (matières actives utilisables dinocap, chinométhionate) .

CHICOREES - *OIDIUM* : surveiller le développement de la maladie (matière active utilisable chinométhionate) .

TOMATES - *ACARIOSE BRONZEE* : maintenir la protection à base de soufre .A l'apparition des dégâts on peut effectuer un traitement curatif au dicofol .

ASPERGES : pour éviter la propagation de la *ROUILLE* il faut brûler les fanes après la coupe .Toute utilisation du girobroyeur est à proscrire .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA



Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD